



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 29 juillet au 2 août 2019

**En raison des congés estivaux, le prochain InforUP sera daté du vendredi 6 septembre 2019. Nous vous souhaitons d'excellentes vacances**

**LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE UNE COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ACCORD AVEC LE MERCOSUR** : Dans un communiqué de presse de lundi 29 juillet, les services du Premier ministre ont annoncé que celui-ci a « confié à une commission d'experts indépendants la mission de mener une évaluation complète et transparente » du projet d'accord atteint le 28 juin 2019 sur le volet commercial d'un futur accord d'association entre l'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Cette commission analysera les effets du projet d'accord sur le développement durable (d'un point de vue économique, social, environnemental et climatique), sur la santé des consommateurs, ainsi que sur la capacité des Etats et de l'UE à réguler et à appliquer leurs normes aux produits consommés sur le marché européen. Les conclusions de cette commission seront complétées d'une étude d'impact quantitative et de travaux spécifiques sur les filières agricoles sensibles. Elle devra remettre au Gouvernement un rapport public en novembre 2019.

Pour rappel, avant d'entrer en vigueur, ce projet d'accord devra d'abord être approuvé par le Conseil des ministres de l'UE et le Parlement européen, puis être ratifié par chacun des Etats membres de l'UE (y compris par le parlement français) et par les pays du MERCOSUR. Dans son communiqué, le Gouvernement réitère que la France ne soutiendra cet accord que s'il apporte des garanties suffisantes sur trois points essentiels : la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat, le respect des

Semaine du 29 juillet au 2 août 2019

normes environnementales et sanitaires européennes, ainsi que la protection des filières agricoles sensibles – notamment le bœuf, le sucre et la volaille. Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, aurait déclaré que le texte n'était « pas ratifiable en l'état ».

**LA COMMISSION EUROPEENNE ENVISAGE DE MODIFIER SON MÉCANISME D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES FLOTTES DE PÊCHE :** Le mécanisme d'entrée et de sortie des flottes de pêche a été mis en place par l'UE pour préserver les stocks de poissons. Il vise à limiter le nombre de nouveaux bateaux, en conditionnant l'octroi d'aides au retrait des anciens. A capacités équivalentes, il permet donc de remplir les objectifs fixés par la Politique commune de la pêche (PCP) pour garantir une pêche durable sur le plan environnemental, économique et social. Le 26 juillet, avec six mois de retard, la Commission européenne a rendu son rapport d'évaluation sur ce mécanisme. Elle critique son efficacité, notamment parce que les Etats membres ont échoué à ne pas faire augmenter la capacité de flotte de pêche de l'Union. Cette trop forte capacité de flotte facilite la surpêche, ce qui conduit la Commission à prendre des mesures d'urgence comme elle l'a fait la semaine passée en interdisant la pêche de cabillauds. Elle entend donc modifier le mécanisme d'entrée et de sortie des flottes de pêche dans les prochains mois pour le rendre plus efficace.

**L'ORGANISATION RÉGIONALE DE PÊCHE POUR LE SUD DE L'OCÉAN INDIEN RENFORCE SON ACTIVITÉ DANS LA ZONE :** La sixième réunion du SIOFA, accord conclu en 2012 qui traite des pêches dans le sud de l'océan Indien, s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 5 juillet dernier à Maurice. Les neuf parties prenantes (l'Australie, la Corée du Sud, la France, le Japon, les Îles Cook, l'Île Maurice, les Seychelles, l'UE et la Thaïlande) ont renforcé le cadre réglementaire de cette organisation. Elles se sont engagées à développer un système de surveillance des navires et ont défini un cadre pour les pêcheries nouvelles ainsi que pour la recherche scientifique. L'objectif étant la conservation et la gestion des stocks de poissons (hors thonidés) dans la zone sud de l'océan indien. Dans le détail, l'organisation a adopté de nouvelles mesures pour la gestion de plusieurs espèces, dont la légine, et a interdit la pêche directe au requin.

**LANCEMENT D'UNE INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE POUR INTERDIRE LES PESTICIDES ET EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE DURABLE :** Un collectif d'ONG issu de plusieurs Etats membres a lancé, mercredi 31 juillet, une initiative citoyenne européenne (ICE) pour éliminer progressivement les pesticides et aider les agriculteurs à transformer le système alimentaire et

agricole de l'UE pour le rendre plus durable. Les ONG notent en effet la disparition de 4 millions de petites exploitations agricoles dans l'UE entre 2005 et 2016. Critiquant le modèle agricole actuel, basé sur la monoculture et l'utilisation de pesticides synthétiques, ces ONG cherchent à mettre un terme à l'effondrement de la biodiversité. L'initiative a pour but de pousser la Commission à légiférer sur trois points :

- Élimination totale des pesticides d'ici à 2035, et dès 2030 pour les plus dangereux
- Restaurer les écosystèmes naturels dans les zones agricoles pour récupérer de la biodiversité
- Réformer l'agriculture en favorisant l'agriculture à petite échelle, diversifiée et durable.

La Commission européenne dispose d'un délai de deux mois pour enregistrer la proposition. Le cas échéant, le collectif d'ONG cherchera alors à obtenir le million de signatures nécessaire pour saisir la Commission sur le fond de l'ICE. Depuis 2009, seulement quatre initiatives ont dépassé le million de signatures.

**LE NOUVEAU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ENVISAGE UN NO DEAL AU 31 OCTOBRE EN L'ABSENCE DE RENÉGOCIATION DE L'ACCORD DE RETRAIT AVEC L'UNION EUROPÉENNE :** Boris Johnson a été élu le 24 juillet 2019 par 66% des 159 000 militants du Parti conservateur. Désormais chef du parti majoritaire de la Chambre des communes, le nouveau Premier ministre s'est engagé à mettre en œuvre le Brexit au 31 octobre 2019 « *coûte que coûte* ». S'il souhaite renégocier l'accord de retrait conclu avec l'Union européenne, il n'exclut par un *no deal* à cette date. La configuration du nouveau Gouvernement incline fortement en faveur du Brexit. Le nouveau cabinet du Premier ministre comprend Dominic Cummings, directeur de la campagne Vote Leave (favorable au Brexit) au moment du référendum de 2016, comme conseiller principal. Boris Johnson a congédié 17 membres du gouvernement pour les remplacer par de solides partisans du Brexit. Le porte-parole du gouvernement a indiqué que M. Johnson avait transmis au Président ses intentions à l'occasion de sa prise de fonction. En effet, pour le Premier ministre britannique, l'accord de retrait conclu avec l'UE « *ne sera pas adopté dans sa forme actuelle* » et implique notamment « *l'abolition du filet de sécurité* » (*Backstop*) tandis que pour le Président de la Commission européenne, l'accord actuel est « *le meilleur et le seul accord possible* ». La prochaine rencontre décisive pourrait avoir lieu à la fin du mois d'août, au G7 de Biarritz. Pendant ce temps, le gouvernement britannique poursuit une double approche qui vise à préparer un nouvel accord tout en intensifiant les préparatifs en cas de *no deal*. Le Ministre des finances, Sajid David, a alloué une enveloppe supplémentaire de 2,1 milliards de livres pour anticiper une sortie de l'UE sans accord à la disposition des départements et des administrations décentralisés pour « *accélérer les préparatifs à la frontière, aider les entreprises et garantir l'approvisionnement en médicaments essentiels* ».

Semaine du 29 juillet au 2 août 2019